

Aide à la numérisation des entreprises artisanales et commerciales de proximité

NOUVELLE-CALÉDONIE - SUD

Présentation du dispositif

La Province Sud de Nouvelle-Calédonie met en place une aide financière dédiée à la numérisation des entreprises artisanales et commerciales de proximité pour aider au plus vite les artisans à prendre le virage du numérique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux entreprises artisanales et commerciales de proximité :

- ayant leur siège social et activité principale en province Sud ;
- vendant des produits des produits ou services de manière fréquente à des particuliers ;
- ayant une activité relevant d'un des codes NAF suivants : 10 à 33, 43 à 47, 49, 50, 55 et 56, 77, 7410Z, 7420Z, 79, 81, 87, 88, 9003A, 9312 et 9313, 95 et 96 ;
- ayant un effectif total inférieur ou égal à dix (dirigeant(s) compris) ;
- ayant réalisé un diagnostic numérique personnalisé ou mis en œuvre ses préconisations
- en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Pour la concrétisation de cette transition numérique, l'aide financière de la province Sud permet de lever les freins matériels. Peuvent être financés dans la limite de 250 000 CFP les frais de formations, prestations, équipements ou nouveaux outils préconisés dans le diagnostic approfondi établi par la CMA.

Quelles sont les particularités ?

Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles :

- entreprises qui vendent exclusivement sur internet de la filière numérique ;
- activités financières et immobilières ;
- organismes de formation et de conseil ;
- bureaux d'études.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le coup de pouce provincial couvre jusqu'à 50 % des dépenses à engager par les entreprises diagnostiquées, sur présentation de devis à joindre au dossier de demande d'aide.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme ?

Les demandes d'aide sont à faire auprès de la Province Sud.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

NOUVELLE-CALÉDONIE - SUD Nouvelle-Calédonie - Province Sud

- 9 route des Artifices Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMÉA
Téléphone : (687) 20 30 40
Web : www.province-sud.nc